



Coordination des Haltes-Accueil de la Communauté française  
La diversité au service des réalités des familles  
et du droit de l'enfant à un accueil de qualité

# Mémorandum

## Des constats et des revendications



Février 2015

# I. Préambule

Mémemorandum : du latin *memorandum*, chose qu'on doit se rappeler. Définition : « Note diplomatique adressée par un gouvernement à d'autres, pour exposer l'état d'une question et justifier certaines mesures. » (*Larousse*)

En 2015, quelles sont donc ces choses que l'on doit (se) rappeler quand il s'agit d'accueil de la petite enfance dans les haltes-accueil ? Dans quel état cet accueil se trouve-t-il et, plus encore, dans quel état les enfants, les familles, les professionnels, les pouvoirs organisateurs et les autres acteurs de ce secteur se trouvent-ils ?

Face à des constats largement partagés et vécus au quotidien, à l'heure où l'ONE a engagé un vaste travail en vue de réviser l'Arrêté milieux d'accueil, la CHACOF, Coordination des haltes-accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles juge indispensable de porter à la connaissance des autorités compétentes en la matière une « note diplomatique ».

Elle espère que le secteur de l'accueil des 0 à 3 ans ne doive plus justifier sans cesse en quoi son travail avec les enfants et les familles répond aux enjeux de toute une société.

Via ce mémorandum, elle exprime les revendications des acteurs de terrain en faveur d'une politique de l'enfance globale et cohérente dotée de moyens adaptés, suffisants et récurrents.

**Aurélié Gaziaux, chef du département de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans (ISBW)**

**Membre fondateur de la CHACOF**

## II. Présentation du secteur des haltes-accueil et de la CHACOF

### Une halte-accueil, c'est quoi ?

Dans le paysage complexe de l'accueil de la petite enfance, les haltes-accueil sont des milieux d'accueil collectifs pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Ces structures ne sont pas subventionnées de façon structurelle par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Le cadre législatif qui les entoure est relativement restreint (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil du 27 février 2003) et ne prévoit aucune disposition spécifique hormis obtenir une autorisation auprès de l'ONE et respecter le Code de qualité (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité du 17 décembre 2003). Cela a une implication directe: le secteur des haltes-accueil n'est pas caractérisé par une uniformité des modes de fonctionnement et des pratiques.

Dans une volonté de reconnaissance des haltes-accueil, la CHACOF a construit la définition suivante:

*« Une halte-accueil est un milieu d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans et leur famille. Elle s'ancre dans les réalités locales. Dans une logique de projet et de co-construction, elle cherche et propose des réponses spécifiques et diversifiées aux besoins éducatifs, sociaux et économiques des familles. Son approche est globale et intégrée. Il s'agit d'un accueil flexible et qui s'adapte à l'évolution de la réalité des familles. »*

Au 31 décembre 2013, ce sont **131 haltes-accueil** qui sont autorisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela représente 1688 places d'accueil, c'est-à-dire 14% des places d'accueil dans le secteur non-subventionné.

### La CHACOF, c'est qui ?

Dès 2007, les haltes-accueil du Brabant wallon et l'Intercommunale sociale du Brabant wallon initient un travail collectif. En 2008, des ponts sont créés avec des haltes-accueil de la Communauté française. En juin 2010, un regroupement de représentants des haltes-accueil et d'experts de la petite enfance de Bruxelles et des différentes provinces wallonnes crée l'ASBL CHACOF (Coordination des haltes-accueil de la Communauté française).

De 2011 à 2013, la CHACOF réalise une recherche financée par le Fonds Houtman: «*Une diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés. 9 haltes-accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles*». Celle-ci répond à la question: «*Comment les haltes-accueil contribuent-elles à la lutte contre la pauvreté des enfants et de leurs familles ?*».

### Les objectifs de la CHACOF sont multiples, il s'agit de :

- rassembler les haltes-accueil, créer et développer un réseau ;
- représenter et promouvoir les haltes-accueil auprès des instances politiques et administratives concernées ;
- viser la reconnaissance des haltes-accueil ;
- développer le secteur des haltes-accueil ;
- développer les pratiques professionnelles spécifiques de qualité ;
- s'inscrire dans une réflexion globale concernant l'accueil des familles et de chaque enfant.

### Pour rencontrer ses objectifs, la CHACOF a développé différentes actions :

- animer des rencontres régulières ouvertes à toute halte-accueil. Cela permet de cerner les réalités de terrain, d'échanger sur les expériences, les questions spécifiques et les réalités de chacun, de mutualiser les pratiques ;
- mener des recherches-action sur la diversité des pratiques mises en place au sein des haltes-accueil ;
- développer des formations et des animations à destination des haltes-accueil ;
- interpeller, participer à des colloques et rencontres diverses ;
- travailler en réseau avec les acteurs de la petite enfance: ONE, écoles, ministères, fédérations, etc. ;
- s'investir dans la réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance menée par l'ONE en participant au groupe porteur et à l'élaboration de règles, critères, normes, modes de financement touchant le secteur ;
- développer sa visibilité et celle des pratiques qu'elle soutient.

Actuellement, la CHACOF est composée de **27 structures membres**.

## III. Les revendications de la CHACOF

A. Nous pensons que les principes fondateurs d'une future réglementation sur les haltes-accueil doivent être les suivants :

- 1 **La valorisation de l'autonomie de fonctionnement des haltes-accueil** qui déposent leur projet à l'ONE.

**Pourquoi revendiquons-nous une autonomie ?**

- parce que nous partons de la réalité du terrain et que notre structure tient compte des modifications de celui-ci et adapte ainsi le fonctionnement de sa structure ;
- parce que répondre à une diversité de réalités nécessite une évaluation constante et une certaine souplesse de l'équipe ;
- parce qu'une autonomie est nécessaire pour s'adapter aux réalités évolutives des familles et à la diversité de leurs besoins.
- Développer des pratiques souples, c'est, concrètement, aller au-delà des règles imposées. «La loi entérine souvent les faits.»

- 2 **Un financement durable** qui permet de construire un projet à long terme et ne fragilise pas la structure, ses professionnel(les) et les familles.

**Des procédures administratives simplifiées** qui permettent à la fois la mise en place d'une structure de coordination des demandes adressées aux différents organismes de subventionnement et l'établissement d'un schéma d'évaluation commun à ceux-ci.

- 4 **Un financement forfaitaire basé** sur un socle commun et sur des axes complémentaires. Cette subvention forfaitaire nous permet d'imputer les frais de fonctionnement, d'emploi ou d'activité qui ne peuvent être pris en charge par les autres subventions.

**Un socle commun qui donne droit à un subside de base reposant sur trois critères :**

- Une accessibilité accrue
- Un accompagnement des familles dans leur globalité
- Un travail en réseau

- 5 **La transparence et la clarté du pilotage du dispositif** par la publication de données sur les haltes-accueil, l'évaluation régulière du dispositif et l'adaptation des textes réglementaires.

## B. Plus concrètement...

Nous pensons qu'il est nécessaire de permettre **la reconnaissance, la pérennisation des places existantes et non encore subsidiées et de créer de nouvelles places d'accueil** pour répondre aux besoins des familles.

Nous revendiquons une reconnaissance des haltes-accueil sur la base d'**un projet éducatif et social** qui intègre la notion d'**ancrage local** (rural, urbain ou de quartier).

Les critères d'**implantation, de création et de subventionnement de places** ne doivent pas faire l'objet uniquement d'un équilibre géographique et démographique. Il est important de mettre en place une **analyse des besoins de terrain et d'une concertation sur le plan local en lien entre autres avec les engagements politiques de lutte contre la pauvreté et la précarité.**

Nous souhaitons une **évaluation régulière** (quinquennale par exemple) du projet déposé à l'ONE sur base d'un canevas souple qui **tienne compte de ses spécificités.**

Nous réclamons **la reconnaissance d'un temps de travail en équipe nécessaire pour pouvoir réévaluer les objectifs du projet** en fonction de l'évolution du quartier et de la société en général.

Vu les inégalités, la diversité des schémas familiaux, les différences sociales, éducatives, économiques et culturelles, nous réclamons la reconnaissance et le financement **d'équipes pluridisciplinaires.**

La diversité des demandes, la multiplicité des temps d'accueil des enfants pour une même place et le travail d'accompagnement des familles nécessitent **un taux d'encadrement supérieur à celui en vigueur aujourd'hui et** (une reconnaissance financée) **le financement intégral de la ou le responsable de la structure** qui doit faire face à une multitude de situations.

Nous désirons que soit prise en compte, dans le financement, **la logistique de la halte-accueil : l'entretien journalier des locaux, la cuisine, le linge, etc.**

Afin d'échanger nos savoirs et nos questionnements, nous souhaitons que **des rencontres entre les structures** d'une même réalité locale soient prévues.

Nous demandons que des temps de formation soient prévus dans le temps de travail. **Les formations continues doivent être actualisées, multiculturelles, sociales, en lien avec l'accueil des familles précarisées et financièrement accessibles aux haltes-accueil. Elles doivent être organisées pour rencontrer la diversité des projets et ce, pour toutes les fonctions, en concertation avec les acteurs de terrain.**

Afin d'éviter les épuisements en cascade, la désorganisation des équipes et permettre la continuité de l'accueil et du soutien familial, nous réclamons la création **d'équipes d'accueillantes volantes** permettant de faire face aux maladies, congés, absences pour formation, notamment.

Nous revendiquons **un aménagement des fins de carrière** qui tienne compte de la pénibilité du travail des accueillantes et qui soit applicable tant dans les haltes-accueil privées que publiques.

Face à la multiplication des institutions productrices de normes (afsca, pompiers, ONE, service de santé...), nous souhaitons une **réglementation basée sur le sens du projet, composée de normes minimales claires, cohérentes** où constats et demandes sont formalisés par des écrits pour que la responsabilité soit partagée chacun dans sa fonction.

L'instabilité des réalités familiales (finances, travail, maladie, ruptures, etc.) a un impact direct sur la fréquentation effective des enfants. Nous demandons que **le financement des haltes-accueil ne soit pas conditionné par un taux d'occupation minimum.**

Considérant que le premier contact est un élément déterminant dans la construction d'une relation de confiance pour les publics précarisés que nous accueillons et que des situations d'urgence risquent de ne pas trouver d'issue et de solution dans un système cadré et délocalisé, nous revendiquons **la possibilité de ne pas nous inscrire dans un schéma centralisé pour les inscriptions.**

Etant donné l'évolution du marché du travail (licenciement, contrats précaires...) et les ruptures fréquentes des schémas familiaux, nous souhaitons **garder des procédures de paiement souples, localisées, permettant la gratuité et l'adaptation de la quote-part des familles en fonction des problématiques qu'elles rencontrent.**

Nous souhaitons la **création d'un système de centralisation des informations à destination des professionnel(le)s** : un cadastre des places disponibles actualisé quotidiennement.

Face aux morcellements des subsides, nous réclamons **une gestion centralisée** des demandes et des financements (points APE, projet d'accueil, ACS, F.I.P.I., Fonds Houtman, AWIPH, etc.), **un même schéma de demande, d'évaluation et de bilans justificatifs des dépenses** quel que soit le pouvoir subsidiant.

Nous réclamons un financement **adapté** au secteur de la petite enfance et aux défis sociétaux qui le traverse, un financement **stable** pour offrir des **contrats de travail à durée indéterminée** permettant une stabilité d'emploi des professionnel(le)s et subséquemment une **continuité dans l'accueil** des enfants et de leur famille.

Ces revendications sont le résultat des constats que nous exposons dans la seconde partie de notre mémorandum.



## IV. Les constats de la CHACOF

### I. Le droit de chaque enfant à une place d'accueil de qualité n'est pas respecté

Il n'y a pas assez de places dans les milieux d'accueil de la petite enfance pour répondre à l'ensemble des demandes formulées par les familles, même pour des familles dont la demande est «classique» et qui se sont inscrites dès trois mois révolus de grossesse. Dans la plupart des haltes-accueil, et plus largement dans les milieux d'accueil, de longues listes d'attente existent. **La chasse à la place est lancée !**

Ce manque de places pénalise d'autant plus les familles qui n'ont pas accès à l'information, les familles qui se trouvent, d'une façon ou d'une autre, en situation de précarité et/ou qui ne peuvent anticiper l'entrée de l'enfant dans une structure d'accueil.

Parmi les 5347 parents d'enfants de moins de 12 ans qui se sont exprimés :

- Pour **73%** des parents, trouver une solution de garde semble s'apparenter à un parcours du combattant;
- **17%** des parents n'ont pas trouvé de place dans une structure d'accueil collectif (enfants de moins de 3 ans);
- **15%** des parents n'ont pas trouvé de solution d'accueil pour raison financière;
- **25%** des femmes ont dû réduire leur temps de travail
- **12%** de parents se sont arrêtés de travailler pour garder leurs enfants.

(Recherche «Les besoins des parents en services d'accueil des enfants de 0 à 3 ans», mars 2012, réalisée par la Ligue des familles)

L'orientation socio-économique et politique de notre société actuelle conditionne la politique de l'accueil de la petite enfance. Ainsi, le plus souvent, les enfants sont accueillis en fonction de la situation professionnelle du ou de leurs parents.

Autre témoignage: «J'ai été obligée de refuser un travail pour m'occuper de mon enfant... J'aurais aimé suivre une formation mais ce n'est pas possible non plus car il n'y a pas de place pour accueillir mon enfant la journée.»

La directrice d'une halte-accueil nous explique: «Le congé parental sert régulièrement de roue de secours avant de pouvoir trouver une place d'accueil. Ce congé perd donc sa fonction première pour pallier au manque de places d'accueil accessibles. Lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale, la précarité est accentuée.»

**Ce n'est pas le tout d'avoir une place ! Faut-il encore que ce soit une place de qualité. Mais finalement, qu'entendons-nous par une **place de qualité en halte-accueil**?**

- ⇒ Une place qui est **centrée sur les besoins de l'enfant**.
- ⇒ Une place qui assure de la **continuité**.
- ⇒ Une place qui est **accessible à tous**.
- ⇒ Une place qui **s'adapte** à la réalité de l'enfant et de sa famille.
- ⇒ Une place qui permet aux familles de **trouver l'accompagnement et le soutien** dont elles ont besoin.
- ⇒ Une place qui développe une **approche globale de l'enfant et de sa famille**.
- ⇒ Une place qui repose sur un **projet pédagogique et social** et une équipe de professionnel(les). **Polyvalence et pluridisciplinarité** sont deux atouts.
- ⇒ Une place qui passe par le **respect de l'enfant, de sa famille et des professionnels** qui l'accueillent.

Une responsable nous explique: «Entre le milieu familial et la halte-accueil, ce n'est pas la famille qui doit s'adapter à nos règles, à notre fonctionnement, à notre pédagogie. Nous travaillons sur un accueil global de l'enfant. La famille, les parents y ont une place centrale. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, ils constituent une ressource précieuse sur laquelle l'équipe de professionnels peut/doit compter: connaître le rythme de l'enfant, ses goûts, ses habitudes, ce qui le rassure. L'équipe et les parents sont de véritables partenaires. Ils partagent leurs connaissances, leurs ressources et tiennent compte des idées, des suggestions reçues de part et d'autre.»

La directrice des milieux d'accueil de la ville nous rapporte: «Une maman habite Jemeppe et décide de continuer ses études après la naissance de son fils. Malheureusement, lorsqu'elle décide de s'inscrire, il n'y a plus de place dans les milieux d'accueil ni près de son domicile, ni près de son école. Après de nombreuses recherches, elle finit par trouver une accueillante à Beyne-Heusay, c'est-à-dire à  $\pm$  20 km de chez elle. La maman, pour se rendre chez l'accueillante, doit prendre deux bus et à  $\pm$  une heure de trajet avec son bébé de huit mois. Elle doit ensuite reprendre un bus pour se rendre à l'école dans le centre de Liège. Je suis alertée par l'assistante sociale qui m'explique l'épuisement de la maman et nous essayons de trouver une solution ensemble. Une place se libère enfin à la halte-accueil de Seraing et nous pouvons répondre à cette demande. La maman est soulagée.»

Ces exemples montrent que les situations auxquelles les familles sont confrontées sont complexes.

Une place de qualité demande des moyens financiers, humains, pédagogiques et sociaux adaptés.

Le droit de chaque enfant à une place d'accueil de qualité ne sera acquis que s'il n'est pas conditionné par la situation des parents et par le contexte socio-économique.

## 2. « Les investissements dans la petite enfance peuvent rapporter jusqu'à 8 fois leur coût initial » (UNICEF, *Bilan Innocenti 8*, 2008, pp. 10 et 12)

Tout comme l'enfant fait partie d'une famille qui est elle-même ancrée dans notre société, l'accueil de la petite enfance se situe au carrefour de plusieurs problématiques sociétales transversales. Cela se traduit directement par les trois fonctions qu'un accueil de qualité recouvre. Il s'agit des fonctions :

- sociale – l'accueil de la petite enfance est vecteur de lien social tant pour les enfants que pour les familles.
- éducative – l'accueil de la petite enfance permet aux enfants de se développer et d'évoluer au travers de nombreux apprentissages et de découvertes variées.
- économique – l'accueil de la petite enfance permet aux parents et particulièrement aux femmes de concilier vie privée et vie active.

Les multiples bénéfices sont directement visibles : ils concernent les enfants et leurs familles et, plus largement, la société dans son ensemble.

Pour que les effets positifs soient nombreux et s'inscrivent dans une dynamique générale de prévenance et de prévention, la mise en œuvre de ces politiques demande des ressources et des investissements adaptés. Les bénéfices de ces politiques concernent directement les enfants et leurs familles mais également l'ensemble de la société.

À ce sujet, les études sont nombreuses et vont toutes dans le même sens : **les investissements dans l'accueil de la petite enfance rapportent bien plus que ce qu'ils ne coûtent.**

Dans un exposé devant le Congrès des Etats-Unis en 2003, Jeanne Brooks-Gunn, professeur spécialiste du développement de l'enfant à la Columbia University de New-York, a récapitulé comme suit les bénéfices de l'éducation des jeunes enfants :

- Des programmes collectifs de qualité améliorent les résultats relatifs aux activités scolaires et le comportement des jeunes enfants.
- Ces effets sont plus prononcés pour les enfants pauvres et ceux dont les parents ont peu d'instruction. Les retombées positives continuent jusqu'à la fin de l'école primaire, bien que de façon moins nette qu'au début de l'école primaire.
- Les programmes qui se poursuivent durant l'école primaire et qui permettent d'intervenir de façon précoce et intensive produisent les effets à long terme les plus durables.

- S'ils sont correctement associés à d'autres services, les services de la petite enfance peuvent apporter d'autres résultats, comme des chances d'emploi accrues pour les mères, une réduction de la pauvreté des familles, une amélioration des compétences parentales et une plus grande cohésion au niveau de la famille et de la communauté.

*(Extrait du rapport de l'UNICEF «La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Bilan Innocenti 8», 2008, p.13)*

«Une maman me dit qu'elle voit chez son troisième enfant accueilli chez nous une grande différence dans l'acquisition du langage et de l'autonomie par rapport à ses deux aînés. Ceux-ci étaient dans un autre type de milieu d'accueil. La halte-accueil lui a permis de prendre confiance en son fils et de le laisser faire seul alors qu'elle ne le voyait pas grandir», nous explique la responsable d'une halte-accueil.

**La prévention** – offrir des conditions positives à chacun en allant au-devant des besoins des familles – est au cœur des pratiques des haltes-accueil. Dans un mouvement d'ouverture vers les familles, elles mettent à leur disposition des outils permettant à chacun d'être acteur de sa vie et font en sorte que chacun puisse s'épanouir dans ses capacités. Cette démarche tient compte des familles dans leur globalité et leur contexte de vie.

Ainsi, même si développer des programmes d'action pour pallier à des problèmes réels et existants, tels que l'échec scolaire, la délinquance ou la dépression des jeunes parents, est nécessaire, investir dans l'accueil de la petite enfance permet d'aller au-devant de ceux-ci en offrant aux enfants et à leurs familles un environnement prévenant et positif. Cela permet également de prévenir, dans une certaine mesure, les conséquences de conditions de vie défavorables à l'inclusion et de contribuer directement à la lutte contre la précarité et la pauvreté.

«La halte-accueil permet d'offrir à l'enfant un espace complémentaire à celui qu'il connaît avec un autre matériel adapté (livres, séances de psychomotricité, modules, notamment)» nous explique l'assistante sociale d'une halte-accueil.

«Dans notre halte-accueil, nous avons créé un coin «seconde main» où parents, professionnels et habitants du quartier peuvent venir déposer et prendre vêtements, vaisselles, draps, essuies et couvertures, notamment. En plus, à force de se côtoyer, les parents échangent spontanément et directement entre eux» nous explique la directrice d'une structure.

La responsable d'une halte-accueil nous dit: «Papa est en prison, Maman est sous l'emprise de la drogue, les frères et sœurs sont placés... Il y a nécessité pour les enfants d'avoir une fenêtre ouverte sur un monde plus positif et cadrant, celui de la halte-accueil.»

Une animatrice nous raconte: «Dès le lancement du Bébé Bus Basse-Sambre, une animatrice rencontre les parents individuellement sur les lieux d'accueil pour leur proposer de participer à des groupes de parole autour de thématiques qui les intéressent. En 2004, un groupe de mamans dont l'enfant fréquente le Bébé Bus se retrouve régulièrement dans les rencontres parentales. Elles partagent les mêmes interpellations qu'elles souhaitent partager publiquement. Après un an de réflexion en sous-groupe, les "Mères Veilleuses" font leur apparition dans un premier spectacle de théâtre-action: "On a toutes rêvé au prince charmant". Cette première expérience a été suivie de deux autres spectacles: «Journal de Classe ; Parents-profs, même combat ?» et «Marathon pour l'emploi». Au fil du temps, l'implication des participantes se fait de plus en plus engagée et se traduit par un choix de thématiques citoyennes. Un débat est proposé à chaque fin de spectacle. Le groupe évolue au fil du temps et se compose actuellement d'une dizaine de participants (dont 4 anciennes mamans du Bébé Bus et un homme) et travaille aujourd'hui à une nouvelle création autour des problématiques de logement.»

Au cœur de ces investissements dans les politiques d'enfance et de jeunesse, **se jouent l'éducation et l'inclusion de chacun**. La relation avec les familles doit être de l'ordre de la co-construction et de la coéducation afin de respecter celles-ci dans leurs spécificités et dans leurs différentes réalités. L'enjeu principal de ces politiques est celui de **l'égalité des chances**: il s'agit d'investir pour donner à chacun les outils nécessaires pour être autonome et acteur de sa vie.

«Les modes d'accueil sont des lieux d'accompagnement, les outils efficaces d'une prévention psychique prévenante et humanisante. Tout le monde sait que la prévention coûte moins que la maladie, la dépression et l'exclusion sociale. Les modes d'accueil professionnalisés, et pluridisciplinaires sont des lieux et services où l'on peut intervenir tôt dans l'apparition du mal-être des enfants. Mais pas en traquant les petits agités et les futurs asociaux. En pratiquant une prévention psychique que je qualifie «en rhizome», des réseaux en profondeur pour accompagner les familles dans la vie ordinaire, les soutenir dans les aléas qui perturbent, et enfin les aider dans les accidents de la vie... Ce sont des services de prévention médicale

où les informations et la guidance sont personnalisées et suivies dans le temps. Ce sont, enfin, des lieux de prévention sociale car les parents y apprennent, si l'enfant s'y épanouit, à faire confiance, pour leur enfant, au monde extérieur qui les inquiète, aux institutions.»

*(Sylviane Giampino «Confier ses enfants : qualité, liberté, priorité»,  
Présidente de l'Association nationale des psychologues pour la petite enfance en France)*

«L'accueil de la petite enfance a des impacts individuels, collectifs et sociétaux. Investir dans la petite enfance revient à reconnaître et à valoriser l'ensemble de ces bénéfiques», comme le souligne Sybille Mertens

*(Intervention du 22 octobre 2014, lors des «journées des experts»  
organisées par l'ONE et Orchis).*

### 3. Les inégalités sociales, éducatives et économiques augmentent de jour en jour

Incontestablement, tous les jours, notre société crée un peu plus d'inégalités entre les personnes qui en font partie. Celles-ci sont économiques, sociales et éducatives. La conséquence directe est l'augmentation du nombre de personnes vivant une situation marquée par la précarité et la pauvreté.

Face à la précarité et à la pauvreté, nous ne sommes pas égaux. Les enfants âgés de 0 à 15 ans constituent la catégorie sociale la plus à risque – en Wallonie, la pauvreté concerne près d'un enfant sur quatre, tandis qu'à Bruxelles, il s'agit de quatre enfants sur dix. Cela ne représente pas moins de 420.000 enfants vivant sous le seuil de pauvreté en Belgique (source: enquête EU-SILC 2011).

« Cette situation est inquiétante, parce que la pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus. Elle touche les êtres humains – et en particulier les enfants – dans tous les aspects de leur vie. Une mauvaise alimentation, une santé fragile, un sentiment de honte et d'infériorité, une limitation des possibilités d'éducation ainsi que l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des aspects ayant un impact négatif sur les différents domaines de vie et le développement des enfants touchés par la pauvreté. »

*(Unicef Belgique, Rapport de 2010, p.10)*

**Certaines situations mènent plus rapidement les personnes vers les difficultés:** un niveau d'instruction faible, l'instabilité de la cellule familiale et le fait d'être une famille monoparentale, une situation administrative complexe, l'instabilité et la variabilité de l'emploi, un réseau social peu développé voire inexistant, l'exclusion du marché du travail ainsi que du droit aux allocations de chômage. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'exclusion des allocations d'insertion d'un certain nombre de citoyens aggrave encore la situation.



Situation	Taux de risque de vivre dans la pauvreté
« Je vis en Wallonie »	17,7%
« Je vis à Bruxelles »	28,3%
« Nous avons deux enfants. Ni mon mari, ni moi n'avons travaillé cette année. » (chiffres pour la Belgique)	77,9%
« Je ne suis pas allée longtemps à l'école, mon niveau d'éducation est faible » (chiffres pour la Belgique)	25,4%
« Je suis un papa seul et j'ai mes enfants à charge » (chiffres pour la Belgique)	38,5%

(Source: enquête EU-SILC 2011 – Les chiffres à propos de ces situations ne sont pas accessibles dans l'enquête EU-SILC 2013)

En Belgique, en 2012, ce sont 15,1% de la population qui connaît un risque de pauvreté. Ce chiffre est relativement stable par rapport à 2011. Par contre, l'intensité de la pauvreté a augmenté. Concrètement, cela signifie que l'écart entre le niveau de vie des personnes, c'est-à-dire leurs revenus, vivant dans la pauvreté et le seuil de pauvreté est plus grand. Gardons à l'esprit, néanmoins, que **ces chiffres ne rendent pas compte de la réalité actuelle puisque les « exclus du 1er janvier 2015 » ainsi que les conséquences de ces exclusions ne sont pas encore comptabilisés.**

Le noyau familial, les trajectoires professionnelles, les liens personnels et familiaux ainsi que l'accès à l'information et aux codes et aux habits de notre société, notamment, sont touchés par quatre mouvements: l'instabilité et l'exclusion, l'éclatement et l'isolement. Les conséquences de ces dynamiques sont visibles d'un point de vue individuel mais également d'un point de vue sociétal.

Outre la diversification des inégalités, un autre constat est celui du cumul de celles-ci: les inégalités s'ajoutent les unes aux autres pour mener les familles vers des situations de plus en plus complexes. L'ensemble de ces éléments entraîne une diminution de la capacité d'anticipation et ce, pour toutes les sphères de la vie quotidienne.

## Sur le terrain, les professionnels des haltes-accueil constatent :

- Des situations familiales lourdes se dégradant de jour en jour ;
- Des difficultés de paiement de plus en plus grandes qui peuvent entraîner l'absentéisme régulier et croissant des enfants, particulièrement en fin de mois ;
- Des difficultés à rentrer dans un schéma d'inscription quel qu'il soit particulièrement dans un contexte de manque de places ;
- Des inégalités de fait ainsi que le sentiment d'inégalité des plus vulnérables renforcé par le regard et par le langage des uns et des autres.

La directrice des milieux d'accueil d'une commune nous explique : « Lorsqu'une famille est en grande difficulté financière, la responsable de la structure peut rendre aux parents lait ou langes pour le bébé. [...] Les repas sont préparés dans la structure, notamment les petits déjeuners. Nous avons déjà invité les grands frères ou sœurs à déjeuner à la halte-accueil s'ils le désiraient. Bien sûr tout ceci se fait dans le respect de chacun.»

L'association Lutte Solidarité Travail regroupant des familles touchées par la pauvreté rapporte ceci : « (Les familles) ont besoin d'un lieu où poser des questions mais quand elles entrent en contact avec des services, elles perçoivent que ceux-ci veulent « changer » les parents. Elles se sentent jugées et critiquées et pas aidées. Elles hésitent à mettre leur enfant dans un lieu d'accueil et n'ont plus rien à dire à propos de leur enfant.»

*(Lors d'une rencontre organisée par le Service fédéral de lutte contre la pauvreté)*

Touchées par l'instabilité et l'exclusion ainsi que par l'éclatement et l'isolement, les familles ne disposent pas des outils adéquats pour dépasser ces difficultés, même si elles tentent d'y faire face en livrant une bataille quotidienne. Par un travail conjoint avec les familles et par un accompagnement de celles-ci, les haltes-accueil constituent des ressources : elles contribuent à apporter et à rendre aux enfants et à leurs parents des outils concrets et mobilisables dans le rôle qui leur revient, celui d'acteur de leur parcours. Ainsi, elles rencontrent les trois fonctions qu'un accueil de qualité nécessite.

«Pour moi, les familles sont compétentes et ont de nombreuses richesses avant d'être pauvres. À nous de les mobiliser !», nous dit la responsable d'une halte-accueil.

Une jeune maman nous explique «Pendant un certain temps, je me suis retrouvée sans revenus, j'étais en attente de mes allocations. Mon enfant fréquentait un milieu d'accueil, j'étais toujours étudiante. Sans revenus, je ne pouvais pas payer la structure. Celle-ci a accepté de me pratiquer un «prix plancher» afin que mon enfant puisse continuer à venir et que je puisse poursuivre mes études. Ensuite, j'ai payé au prorata de mes revenus. Pour bénéficier de ça, j'ai dû montrer l'ensemble de mes papiers, de mes comptes... On n'a plus vraiment de vie privée dans ces cas-là. «Elle poursuit: «Dans une telle situation, c'est difficile d'assumer le jugement des autres ainsi que l'image que l'on a de soi en tant que parent. On ne peut pas supporter toutes les difficultés. Parfois il est plus facile de s'éloigner pour ne plus devoir y faire face, même si l'on sait que ce n'est pas la meilleure des solutions.»

Equipes et structures sont également victimes des inégalités et de l'instabilité que notre société produit.

«La situation régulière d'une accueillante en halte-accueil est la suivante: un niveau d'éducation moyen (cursus professionnel), un contrat de travail à durée déterminée et un salaire peu élevé... Ces trois éléments constituent des facteurs de risque accru face à la pauvreté.

La halte-accueil, qui ne bénéficie pas d'un financement structurel suffisant, peut difficilement octroyer un contrat à durée indéterminée ainsi qu'un salaire et des avantages supplémentaires à son équipe» nous explique la directrice d'une asbl.

## 4. La diversité des schémas familiaux s'est substituée à la famille nucléaire traditionnelle

Alors qu'il y a encore quelques années, le schéma familial le plus commun était celui de la famille nucléaire, c'est-à-dire une famille composée des parents et des enfants. Le schéma de la plupart des familles s'est largement diversifié: elles sont monoparentales, recomposées, homosexuelles, interculturelles ou immigrées notamment. Ces caractéristiques pouvant se cumuler, les schémas familiaux se sont aussi complexifiés.

Un modèle familial renvoie à des manières d'être ou de vivre en famille ainsi qu'à des idéaux (Jacques Marquet, différents textes – voir bibliographie). La diversification des configurations familiales rencontrées crée d'emblée une multiplicité encore plus grande des codes et des habitudes familiales avec lesquels les professionnels de la petite enfance doivent avancer et travailler.

Les familles contemporaines sont traversées par différents enjeux en tension permanente. Cela mène à de nombreuses décompositions et recompositions successives: les trajectoires familiales sont en mouvance perpétuelle et/ou en rupture. Celles-ci entraînent à la fois un éloignement et un isolement des uns et des autres, tant en termes géographiques qu'en termes sociaux, et la création et l'intégration au cœur de réseaux familiaux multiples – pour l'enfant, ceux-ci peuvent être composés des parents d'origine, des nouveaux conjoints respectifs ou des anciens conjoints éventuels du ou des beaux-parents (François de Singly, Sociologie de la famille contemporaine).

Cette diversification des schémas familiaux ainsi que l'inscription d'un enfant dans plusieurs réseaux parentaux a également des conséquences en termes de parentalité: de nombreuses personnes participent désormais aux décisions importantes de la vie de l'enfant. La parentalité est soumise à un pluralisme normatif qui la soumet, elle aussi, à de nombreuses tensions. Ceci menant à un questionnement accru relatif au rôle de chacun en tant que parents, beaux-parents, notamment.

Le personnel au cours de l'accueil de l'enfant est susceptible de rencontrer tant ses parents que les autres personnes qui composent le réseau dans lequel il se situe. Les équipes doivent s'adapter quand elles s'adressent aux parents ou au réseau.

## Sur le terrain, les professionnels des haltes-accueil observent, notamment :

- L'éloignement entre les membres d'une même famille, notamment lorsqu'il s'agit d'une famille immigrée.
- L'indisponibilité régulière des grands-parents : ils travaillent toujours ; ils s'occupent de leurs propres parents ; ils n'habitent dans la même région, par exemple.
- La détresse de certains parents face à leur nouveau rôle.
- Dans le cadre de la garde alternée, la halte-accueil peut devenir un enjeu de contrôle entre les parents.

« Suite à la séparation des parents, le jugement a été prononcé : papa doit garder son petit garçon 15 jours en juillet et 15 jours en août. Pris au dépourvu, ce papa s'est adressé à la halte-accueil. Nous avons répondu positivement à cette demande. Par ailleurs, notons que la halte-accueil devient régulièrement le lieu d'« échange » de l'enfant lorsque les parents sont séparés. » nous rapporte la responsable de cette structure.

« Lilly-Rose, 2 ans et quelques mois. Ses parents se sont séparés en juin 2013. La maman est étudiante et le papa travaille. Ce dernier a quitté le domicile familial pour retourner vivre chez ses parents, à Bruxelles. La maman a gardé le domicile familial à Auvélais. La petite continue à fréquenter la halte-accueil, à raison d'une semaine sur deux. Quand elle est chez son papa, elle est gardée par sa famille paternelle... »

La responsable d'une structure nous explique : « Les accueillantes sont parfois mises dans une situation délicate par rapport à l'un ou l'autre parent. Ce papa, suite au jugement prononcé et qui nous avait été communiqué, ne pouvait plus voir sa fille. Or, il s'est présenté à la halte-accueil à plusieurs reprises. Les accueillantes ont dû jouer au gendarme... Ce qui est loin d'être évident. »

La responsable d'une halte-accueil nous rapporte cette situation : « À l'issue d'une consultation de nourrissons, lors de laquelle le médecin a prescrit un traitement pour la diarrhée de l'enfant, cette maman d'origine marocaine et pas convaincue par ce traitement souhaite avoir l'avis de sa mère avant de l'appliquer. Elle lui téléphone... au Maroc ! »

Face à ces réalités, la pluridisciplinarité ainsi que la mixité culturelle au sein des équipes de professionnels compétentes s'imposent comme une nécessité, tout comme des outils adaptés et différenciés, afin d'offrir aux familles la qualité à laquelle elles ont droit.

Cette diversité a pour conséquence directe: **la diversité des demandes et des besoins des familles.**

## 5. Le marché du travail a lui aussi changé

Ces dernières années, le monde du travail a lui aussi bien changé. En effet, les types de contrat de travail se sont multipliés. Le CDI n'est plus la norme (bien que ce soit lui qui assure toujours la plus grande sécurité aux travailleurs) : CDD, intérim, contrat par projet, article 60, ALE sont par contre de plus en plus courants. Les temps de travail ont également évolué vers une diversité toujours plus grande : temps plein, mi-temps, temps partiel, horaires décalés... Une constante : le morcellement des trajectoires professionnelles. Toutefois, envisager la vie active sous le seul angle de la stricte activité professionnelle semble, aujourd'hui, réducteur et peu en phase avec la réalité qui est la nôtre : nombreux sont ceux qui, entre deux contrats de travail, suivent, volontairement ou non, une formation de courte ou de longue durée ; la recherche d'un emploi s'apparente à une véritable activité professionnelle avec ses filons et ses bonnes pratiques.

Outre une instabilité croissante et un morcellement des trajectoires, la vie active de tout un chacun est désormais soumise à de nombreuses pressions. Celles-ci viennent de toutes parts : employeur, ONEM, Forem, Actiris, CPAS, notamment. Bref, notre rythme de vie est chaque jour d'autant plus soutenu. L'intensité de ces pressions est variable : certaines sont imperceptibles, d'autres se traduisent par l'exclusion pure et simple des mécanismes de solidarité et de sécurité sociale, par exemple l'exclusion des allocations d'insertion.

La mouvance du marché du travail et, plus largement, de la vie active ainsi que ces nombreuses pressions touchent à la fois les équipes, les parents et les enfants. En effet, la continuité et la sécurité de l'accueil ainsi que les moyens mis à disposition des structures sont, eux aussi, instables. Cela a des conséquences concrètes en termes de ruptures et de pratiques professionnelles de qualité ainsi que par rapport au rôle d'acteur que chacun peut/doit endosser.

### **Sur le terrain, les professionnels des haltes-accueil constatent :**

- L'instabilité, la pression socio-économique et politique ainsi que l'incohérence entre les injonctions et les moyens donnés aux uns et aux autres ont des conséquences néfastes pour l'ensemble du système : stress, pas ou peu d'anticipation possible lorsqu'il s'agit d'une place d'accueil, situation d'urgence, grande insécurité, situation de double voire de triple contrainte.
- Les trajectoires professionnelles sont marquées par de nombreuses ruptures, changements de cap, réorientation.
- Les parents ont besoin d'une place tout de suite, dès qu'ils trouvent un emploi ou une formation. Ils ne peuvent anticiper cette nécessité.

- La forte augmentation des contrats de travail à temps partiel implique l'augmentation du nombre d'enfants pour une même place d'accueil, ce qui entraîne un surcroît de travail pour le personnel par rapport au nombre d'enfants à accueillir et au nombre de familles à accompagner.
- L'instabilité du marché du travail demande une adaptabilité et une souplesse des structures pour répondre aux demandes et besoins des familles de façon adaptée.
- Il y a une inadéquation entre les heures d'ouverture des haltes-accueil et les réalités professionnelles des familles qu'elles rencontrent.

Une responsable de halte-accueil nous rapporte: «Pour avoir une place d'accueil, il faut prouver qu'on suit une formation. Pour s'inscrire à une formation, il faut prouver qu'on a trouvé une place dans un milieu d'accueil. Des deux côtés, il faut fournir les documents d'inscription. Or, les allocations de remplacement de certains parents sont suspendues s'ils ne suivent pas de formation.»

Une maman arrive en urgence: «si je ne fais pas cette formation, je serai virée du CPAS. Il me faut une place.» Cette situation est de plus en plus fréquente selon la responsable d'une halte-accueil.

Dans cette halte-accueil, on accueille des enfants dont les parents sont en formation, sont demandeurs d'emploi ou viennent de décrocher un contrat de travail. C'est fonction des subsides dont bénéficie la structure. Si un parent trouve un emploi, le contrat d'accueil prévoit une période de trois mois pendant laquelle l'enfant peut toujours être accueilli au sein de la halte-accueil et pendant laquelle les parents doivent effectuer les démarches nécessaires pour trouver une place d'accueil dans un autre milieu d'accueil. Dans la pratique, les parents n'ont pas le temps de trouver une autre solution d'accueil en trois mois! D'autant que les contrats sont souvent précaires et instables.

Le parcours de cette maman illustre cette mouvance et les changements de situation. Les pouvoirs subsidiants ne tiennent pas compte de ce genre de situations. Or, son petit garçon doit être accueilli malgré les nombreux changements...

- 11/07/2013: contrat de travail d'ouvrier à durée déterminée à temps partiel (20 heures/semaine)
- 14/10/2013: fin de contrat d'accueil.
- 18/11/2013: convocation Forem pour l'accompagnement individualisé.
- Novembre et décembre 2013: preuves de recherche d'emploi.



- Janvier à juin 2014: préparation à l'examen du Jury de la Communauté Française afin d'obtenir le CESS.
- 18/02/14: présentation du programme de formation
- Du 20/02/14 au 19/03/14: épreuve écrite français, maths, français, histoire, géographie,...
- 28/03/14: délibération relative au 1er groupe d'épreuves.
- 10/03/14 au 25/03/2014: contrat de formation Forem en maîtrise de l'orthographe au centre Forem Formation.
- 02/06/2014: accord de l'ONEM pour le cumul d'une activité occasionnelle pour le compte d'une société de vente directe avec les allocations de chômage.
- 05/06/2014: attestation de participation à la séance d'information « Bureautique » à Formagabs.
- 22/08/2014 au 30/08/2014: contrat de remplacement ouvrier à temps partiel (8 heures/semaine).
- 01/09/2014: contrat de remplacement ouvrier à temps partiel (19 heures/semaine).
- 23/10/2014: contrat de remplacement ouvrier à temps partiel (24 heures/semaine). Toujours sous contrat actuellement en janvier 2015.

Cette mouvance du marché de travail crée visiblement des moments de tension au sein des familles mais également au sein des haltes-accueil et de leurs équipes. À nouveau, c'est le système tout entier qui est touché par ces modifications de la réalité sociale dans laquelle nous sommes ancrés.

## 6. Les inégalités sociales, éducatives et économiques ainsi que la diversité des schémas familiaux et le morcellement de la vie active riment avec une large diversité de besoins

Le besoin d'une place d'accueil n'est plus le seul apanage des parents qui travaillent. La diversité des réalités familiales conduit, de facto, à une diversité de besoins et de demandes. Ceux-ci doivent être reconnus.

La reconnaissance de cette diversité des besoins et demandes passe par deux éléments. D'une part, il s'agit de trouver effectivement une place adaptée et un projet d'accueil capable de rencontrer les attentes des familles. D'autre part, il s'agit de considérer l'accueil de l'enfant et les structures offrant ce service comme de véritables lieux d'éducation favorables au développement de l'enfant. Ainsi, la halte-accueil est un lieu qui se définit en continuité avec le milieu familial.

Une halte-accueil, c'est une opportunité pour l'enfant de s'ouvrir au monde. Dans une dynamique de coéducation, parents et professionnels collaborent, autour de l'enfant, pour soutenir celui-ci dans son développement.

Actuellement, les familles dont les demandes et les besoins sont qualifiés d'atypiques ne trouvent que très peu de possibilités d'accueil adaptées. Portées par un projet qui a pour vocation une approche globale et intégrée de l'enfant et de sa famille, les haltes-accueil ouvrent leurs portes à cette large diversité de besoins.

**Sur le terrain, les professionnels identifient les besoins suivants :**

- **Contribuer à rencontrer les besoins primaires de l'enfant** (chaleur, espace, ressources pédagogiques adaptées, etc.), particulièrement pour les familles qui vivent dans des conditions marquées par la précarité et l'exclusion ;
- Représenter des relais pour cause **d'indisponibilité des parents**, physique et psychique.
- Offrir accueil et accompagnement des **enfants porteurs de handicap** et de leur famille.
- Offrir un accueil variable et flexible (horaire emploi, formation, situation familiale changeante, etc.) partiel et à court-terme et répondre aux demandes de **temps d'accueil particuliers**.
- **Accompagner les familles** dans des dynamiques amorcées par un réseau (SPJ, SAJ, SOS enfants, maison médicale, consultation ONE et périnatale, etc.).
- Accompagner les familles qui, à leur initiative, souhaitent **rompre leur isolement** et socialiser leur enfant.

- Offrir une place d'accueil pour les **enfants de plus de deux ans et demi** qui ne trouvent pas de place à l'école maternelle ou pendant les vacances scolaires (activités extrascolaires).

Les outils et moyens mis à la disposition des professionnels et, en conséquence, des familles doivent être envisagés dans une perspective dynamique de façon à ce qu'ils ne soient pas figés en regard de l'évolution des familles et de leurs besoins/demandes.

À Bruxelles, non seulement il n'y a pas assez de places dans les écoles maternelles – les listes d'attente existent – mais en plus de ça, certaines écoles sont exigeantes par rapport à la propreté des enfants. La coordinatrice d'une halte-accueil nous explique qu'elle garde quelque temps la place d'un petit garçon qui vient de partir pour l'école maternelle mais qui n'est pas encore propre: elle craint que l'enfant ne puisse pas entrer avant qu'il n'ait acquis la propreté. Si la place de l'enfant n'est pas assurée à la halte-accueil ... que fait la famille ?

«Nous avons été interpellé par un service (planning familial) avec lequel nous travaillons régulièrement: une maman se promène/erre toute la journée dans la rue avec son fils de 11 mois car le climat à la maison est délétère et violent. Sachant cela, nous avons accueilli son fils rapidement, tout en sachant que la maman n'a pas de revenu, pas de travail, pas de formation... qu'elle ne rentre dans aucune case officielle sauf celle de la solidarité» nous explique la responsable d'une structure.

La directrice d'une halte-accueil nous explique qu'elle accueille deux enfants dont les parents sont enseignants: «Les parents qui sont enseignants ont besoin d'une place d'accueil à temps plein ou presque... sauf pendant les vacances scolaires. La contrainte qui nous est imposée par la coordinatrice accueil de l'ONE est une fréquentation maximale de 20h/semaine. La solution proposée à ces familles et qui leur convient est la suivante: ils peuvent déposer leur enfant à la halte-accueil plus de 20h par semaine sauf pendant les vacances scolaires où ils restent en famille. La place de l'enfant les attend dès la rentrée ou un peu avant selon le besoin.»

Le manque de places dans les milieux d'accueil pour la petite enfance pousse les parents à inscrire leur enfant de plus en plus tôt. Cela suppose que ceux-ci soient capables de se projeter dans un futur à moyen-terme ou que le besoin d'une place d'accueil puisse être anticipé. Or, il est de plus en plus compliqué pour les familles d'anticiper cette nécessité, particulièrement pour les familles marquées par les inégalités.

Ainsi, au sein des haltes-accueil, la procédure d'inscription, définie selon les objectifs de chaque structure, ne constitue pas le seul moyen pour accéder à une place d'accueil. **La flexibilité de ces procédures et des pratiques permet de tenir compte du degré d'urgence des demandes des familles et, ainsi, de répondre à une large diversité de besoins.**

## 7. L'accessibilité des haltes-accueil est multifactorielle

L'accessibilité des milieux d'accueil, quels qu'ils soient, est, en Belgique francophone, directement mise en péril par le manque de places. En effet, le taux de couverture auquel la Belgique s'est engagé (Objectif Barcelone en 2002= 33%) ne correspond plus à la réalité des besoins des familles. La demande des familles est supérieure à ce taux comme le montre le dernier rapport Eurydice. Beaucoup de familles ne trouvent tout simplement pas de place pour leur enfant.

Outre un manque de places criant, de nombreux obstacles empêchent la fréquentation d'un milieu d'accueil, particulièrement pour certaines familles. En effet, peu de familles marquées par les inégalités trouvent une place pour leur enfant. Les dimensions de l'accessibilité dont il faut également tenir compte sont les suivantes :

- La visibilité et l'accès aux informations concernant une structure d'accueil ;
- L'aspect pécuniaire ;
- La localisation et l'infrastructure de la halte-accueil ;
- Les pratiques sociales et culturelles de l'équipe ainsi que du milieu d'accueil.

L'accessibilité d'une halte-accueil n'est, par conséquent, pas seulement le résultat de l'accès à un service, c'est-à-dire l'accessibilité primaire qui dépend de la garantie d'une place disponible (cela suppose que l'offre satisfait la demande) à un coût abordable. Il s'agit également de trouver sa place – l'accessibilité secondaire – notamment parce qu'on y est reconnu comme individu et en tant que parent mais aussi parce qu'on y trouve « du même et du connu ».

«Pour les familles qui ne sont pas issues de la culture dominante du milieu d'accueil, il peut exister des « c'est pas pour nous », dus à la perception d'un hiatus trop grand entre pratiques familiales et pratiques du milieu d'accueil. Plus le milieu d'accueil se présente « ferme » aux familles, plus ce sentiment s'avère prégnant et la porte du milieu d'accueil infranchissable.»

(Anne-Françoise Dusart, «Accueil atypique en Communauté française: à la recherche des conditions optimales d'accueil vers une politique d'accès pour tous»)

Sur le terrain, les professionnels identifient les obstacles suivants :

- Le **secteur de l'accueil de la petite enfance est complexe**. Pour beaucoup de parents, cela rime avec incompréhension et méconnaissance. Les informations sur les possibilités

d'accueil ne sont pas toujours connues et fiables. Les canaux d'informations ne sont pas non plus très clairs ainsi que le jargon utilisé.

- Pour bon nombre de familles, **le coût de l'accueil de l'enfant reste trop élevé**. Cela a des conséquences directes pour les familles, comme choisir de quitter son emploi ou ne pas travailler pour s'occuper de son enfant. De même pour les structures qui évoquent un absentéisme en fin de mois quand les bourses sont vides.
- La **localisation de la structure** d'accueil est également vectrice de problèmes potentiels: les transports en commun peuvent être rares. Cela peut aussi signifier une incohérence entre les lieux de vie et d'activité (distance et temps de trajet importants) ce qui déforce la stabilité de l'organisation (un bus en retard et tout le système est mis à mal).
- Des **difficultés de communiquer** avec les parents si ceux-ci ne parlent pas le français ou une autre langue connue, ou si ceux-ci ne savent ni lire ni écrire.
- La **culture et les habitudes des familles ainsi que de la structure** peuvent conduire à des malentendus ou des difficultés dans la construction d'une relation de réelle coéducation. Les familles ont également de nombreuses représentations quant à l'accueil des plus petits qui les empêchent de faire des démarches pour trouver un milieu d'accueil ou pour trouver leur place au sein des structures: «ce n'est pas pour nous», «on va regarder ce que je fais». Une inexistence de structures d'accueil dans le pays d'origine freine également les parents.
- Tout comme la localisation de la structure, **l'infrastructure** de celle-ci peut être un obstacle à l'accueil positif de chaque enfant. Pensons à l'absence de parking pour les poussettes ou aux escaliers qui empêchent l'accès avec une poussette ou à des parents dont la mobilité est réduite.
- L'accueil de l'enfant peut également prendre la forme du **contrôle social et de l'ingérence dans l'intimité des familles**. En effet, pour les familles, cela peut signifier de rendre des comptes (justificatifs lorsque la PFP est appliquée par exemple), une remise en question des pratiques familiales et donc de l'identité de chacun, une démarche normative de la part des professionnels «voici comment il faut faire...», etc.
- Pour de nombreuses familles, que les parents travaillent ou non, les horaires d'ouverture et de fermeture des structures ainsi que les règles de temps d'accueil (qui sont fonction du projet) représentent un obstacle majeur. Les horaires des structures sont globalement peu adaptés à la réalité de la vie active des familles.
- Les enfants malades ne peuvent être accueillis dans une structure d'accueil collective. Or, peu de solutions et financièrement accessibles se présentent aux parents pour faire face à ces périodes.

Pour conclure, retenons que **l'accessibilité dans ses multiples dimensions d'une halte-accueil dépend largement des moyens dont elle dispose.**

« Quand la précarité de la structure croise la précarité des familles, la gratuité, notamment, est difficile à appliquer. Cela peut remettre en cause le projet et ses objectifs. » met en lumière une responsable.

## 8. Offrir un accueil de qualité nécessite des moyens adaptés

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous trouvons des milieux d'accueil financés par l'ONE et d'autres qui ne le sont pas. Les haltes-accueil ne le sont pas. Pour ces dernières, l'instabilité financière est grande : les financements sont à revoir et à négocier chaque année.

Considérant la diversité des besoins d'accueil ainsi que l'ensemble des dimensions qui permettent l'accessibilité d'une place d'accueil de qualité, les moyens mis à la disposition des professionnels ne peuvent être uniformisés, sous peine de perdre des projets pertinents au regard des réalités rencontrées.

Ainsi, offrir des places de qualité adaptées aux demandes et aux besoins des familles dont le coût ne constitue pas un obstacle pour les familles ainsi que développer et mettre en place des pratiques permettant à chacun de trouver sa place demande **des moyens de qualité suffisants et adaptés** : c'est dans la conjonction des moyens humains, pédagogiques et financiers que les possibilités d'accueil voient le jour. La qualité du travail avec et autour des familles en dépend donc directement.

Dans une halte-accueil, une même place peut être occupée par plusieurs enfants sur la journée ou sur la semaine. Par exemple :

- Dans cette première halte-accueil, ce sont entre 42 et 48 enfants qui sont accueillis par jour pour 24 places ;
- Dans cette seconde halte-accueil urbaine, c'est une quarantaine de familles qui sont accueillies par semaine pour 18 places ;
- Dans cette troisième halte-accueil rurale, ce sont 45 familles qui sont accueillies sur la semaine pour 8 places.

Pour chaque accueillante, **ce sont autant de prénoms, d'histoires et d'habitudes familiales et culturelles – tout ce qui fait qu'un accueil est de qualité – à connaître et à intégrer dans les pratiques quotidiennes.**

L'accueil de la petite enfance, pour toutes les raisons énoncées précédemment, constitue un bien et une responsabilité collectifs dans lesquels il est grand temps d'investir !



Sur le terrain, les professionnels des haltes-accueil constatent :

- L'**insuffisance des moyens** mis à la disposition des équipes pour mettre en œuvre leur projet.
- Un **manque d'adéquation entre normes et réalité** des projets, qu'elles soient de l'ordre de l'infrastructure ou relatives au taux d'encadrement par exemple.
- La **pluridisciplinarité des équipes n'est pas valorisée**. Or, c'est un des atouts majeurs pour développer un accueil de qualité qui s'adapte aux demandes et aux besoins des familles.
- La **formation continue des équipes est régulièrement mise à mal** soit par manque de moyens financiers soit par manque de possibilités réelles (remplacement des personnes qui vont en formation notamment).

La réalité du terrain est bien loin d'un équilibre entre moyens nécessaires et moyens réellement à disposition des professionnels. Ces éléments font l'objet des constats suivants.

## 9. Le financement de la petite enfance est totalement morcelé, ce qui implique: instabilité et logiques administratives et de contrôle différentes

Il n'existe pas de financement global et structurel pour les haltes-accueil, classées jusqu'à présent dans la catégorie du «huitième» de l'arrêté MILAC (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil datant du 27 février 2003). Les sources de financement des haltes-accueil et de leurs actions sont multiples.

### Diversité des sources de financement

- ONE
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Région wallonne - plan de cohésion sociale, aides à l'emploi, égalité des chances, etc.
- COCOF - plan de cohésion sociale, infrastructure, etc.
- Région de Bruxelles-Capitale aides à l'emploi, etc.
- Intervention communale (locaux communaux, détachement de personnel, etc.)
- Intervention provinciale
- Ex-FSE
- Fonds particuliers (Delhaize, Fortis, etc.)
- Sponsoring
- Fondation Roi Baudouin, Fonds David Constant
- Viva for life
- Fonds Houtman
- AWIPH
- FIPI
- FESC
- Éducation permanente
- Etc.

### Diversité des actions soutenues

- Emploi
- Formation
- Inclusion sociale
- Santé et prévention
- Demandes urgentes
- Action citoyenne
- Accompagnement et soutien à la parentalité
- Actions spécifiques à destination des familles
- Lutte contre la pauvreté
- Handicap
- Interculturalité
- Citoyenneté
- Prévention de l'échec scolaire
- Etc.

Chaque financement est lié à des contraintes et des procédures administratives propres tant au niveau de la demande que de l'évaluation du projet et que du bilan justificatif des dépenses.

Chaque financement peut également contraindre l'offre d'accueil à des objectifs et missions précis (FSE, Actiris, par exemple). Cela peut conduire les structures à faire face à des tensions entre projet initial et sources de financement. Parfois, cela demande une réorientation du projet d'accueil en fonction des financements obtenus pour telle ou telle période. Dès lors, comment faire pour assurer une continuité tant pour les familles que pour l'emploi des professionnels ainsi que pour leurs pratiques ?

### **Bricolage, jonglerie et créativité sont de mises si les structures et les services offerts veulent survivre !!!**

**Sur le terrain, les professionnels des haltes-accueil constatent :**

- Un **financement largement insuffisant** pour réduire l'instabilité à laquelle les structures et les équipes doivent faire face.
- La gestion et la recherche de financements multiples sont énergivores et demandent de nombreuses compétences. Cela mobilise souvent le temps de travail d'une personne.
- Une grande Insécurité des structures et de leurs projets qui conduit les professionnels directement vers une **insécurité de leur emploi**.
- Les exigences en lien avec les aides à l'emploi ne permettent pas toujours d'assurer la continuité du projet.
- Un **risque d'amalgame**, de confusion entre les financements structurels et récurrents et les appels à projet devant rester ponctuels et complémentaires.

«Cet emploi est financé dans le cadre d'un programme de transition professionnelle (PTP). Une fois que cette employée a fini son programme, la structure n'a pas pu l'engager sous un autre statut car elle n'en avait pas les moyens alors qu'elle convenait particulièrement bien.» nous explique la responsable d'une halte-accueil.

«Certaines années, pour survivre, la halte-accueil de la Bobine a dû solliciter jusqu'à 13 pouvoirs subsidants ou fonds différents. De plus, elle a été amenée à donner des préavis à titre conservatoire à deux reprises», nous explique une ancienne directrice de l'association.

La responsable d'une halte-accueil nous explique: «Notre ROI stipule qu'une demi-journée est égale à moins de 5 heures de présence. Pour Actiris et anciennement le FESC, une demi-journée est égale à moins de 3 heures. Pour le FSE, peu importe le temps passé, il s'agit d'un jour de présence. Cela signifie: un tableau de présence pour la facturation de toutes les présences et des tableaux différents par type de subvention (et donc des modes de calcul eux aussi différents).»

«Une de nos grosses difficultés est la trésorerie. Par exemple, pour 2015, nous n'avons encore reçu aucune décision formelle de financement d'aucun pouvoir. Si je me souviens bien, en 2013, un acompte nous a seulement été versé en décembre pour des subsides ONE portant sur l'année en cours. Quant aux subsides FSE, leurs soldes nous ont parfois été versés 3 ou 4 ans après l'exercice sur lequel ils portaient.» nous explique la directrice d'une halte-accueil.

Actualité 2015, cohésion sociale à Bruxelles: les milieux d'accueil «petite enfance et parentalité» sont exclus du prochain décret 2016-2020. La prennité des structures est clairement engagée.

## 10. Les normes doivent être cohérentes et applicables de façon à ne pas supplanter le contenu du travail des haltes-accueil

Un milieu d'accueil est soumis au respect d'une série de normes. Celles-ci portent sur différents aspects de l'accueil et relèvent d'institutions également différentes. Citons notamment :

- L'infrastructure (ONE) ;
- Le taux d'encadrement et la qualification du personnel (ONE) ;
- La santé des enfants (ONE) ;
- L'hygiène et la sécurité alimentaire (AFSCA) ;
- La sécurité du bâtiment (les Pompiers et l'administration communale) ;
- Etc.

Contrairement à l'ensemble des milieux d'accueil, les haltes-accueil ne sont pas soumises à une législation spécifique (infrastructure ou taux d'encadrement). Seul le respect du Code de qualité (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité de l'accueil, 17 décembre 2003) est obligatoire. Toutefois, par habitude, les agents de l'ONE les assimilent aux normes relatives aux maisons d'enfants. L'application de ces normes est donc soumise à l'appréciation du ou de la coordinatrice-accueil de l'ONE. Ainsi, **de nombreuses situations sont marquées d'un flou total, voire d'incohérences flagrantes.**

De plus, en ce qui concerne d'autres organismes de contrôle, entre les régions ou les provinces également, les normes appliquées et les injonctions peuvent ne pas être les mêmes selon la personne qui est en charge de les faire appliquer.

Il ne s'agit pas de réfuter l'existence de normes en tant que balises pour un accueil de qualité. Toutefois, outre des moyens insuffisants, la mise en application de ces normes et d'une logique «risque zéro», qui peut les sous-tendre, peut mettre en péril le projet en lui-même ainsi que les valeurs sur lesquelles il est construit.

Les normes doivent être porteuses de sens et de souplesse pour s'adapter à la réalité du terrain et ainsi quitter une logique sécuritaire excessive et rigide pour aller vers une logique de responsabilité partagée.

Sur le terrain, les professionnels des haltes-accueil constatent :

- Un **taux d'encadrement requis par l'ONE peu adapté** pour atteindre les objectifs sociaux des projets (accompagnement des familles, travail de réseau notamment) et de la réalité des haltes-accueil : accueillir bien plus d'enfants et de familles que le nombre de places pour lequel elles sont autorisées. De plus, ce taux ne tient pas compte des absences justifiées du personnel ainsi que de leur temps de formation. Dans ce cas, les équipes sont déforcées et pourtant pas de possibilité de remplacement... Dès lors, comment assurer continuité et qualité ?
- Une **large tendance à l'uniformisation** des normes au détriment des projets, des pratiques et des valeurs défendues.
- La **mise en conformité est coûteuse et énergivore**. Ces exigences peuvent également parasiter le projet sans pour autant apporter une plus-value substantielle. Dans certains cas, c'est le projet et la structure qui sont remis en cause.
- Des **incohérences dans les faits et dans les interprétations** des textes et des normes. Cela mène les structures dans une situation délicate où la responsabilité de chaque acteur n'est pas clairement définie.
- Une **concurrence et une incohérence entre les différents services** « porteurs » de normes (ONE, AFSCA, pompiers, etc.)

La responsable d'une halte-accueil nous raconte : « Une jeune maman de 16 ans voudrait reprendre sa scolarité au plus vite et demande si son bébé pourra être accueilli dès l'âge de 6 semaines. Aucune vaccination n'est prévue à cet âge. Nous demandons avis à notre médecin conseil qui nous répond : « Pas de souci, jusque 2 mois, il est immunisé ! ». Nous demandons aussi l'avis du pédiatre de l'ONE qui nous répond : « Non, pas d'entrée sans vaccination ! » Le temps de recueillir les avis et de prendre position, le bébé a 2 mois et reçoit ses premiers vaccins. Nous n'avons pas pu répondre à la maman quand elle en avait besoin. »

La responsable d'une halte-accueil nous raconte : « Afin d'éviter tout problème potentiel avec les repas que les parents apportent pour leur enfant, l'inspecteur de l'AFSCA nous conseille d'utiliser des petits pots pour enfants à acheter dans le commerce. Mais... ça va totalement à l'encontre de notre projet pédagogique. Ça n'a pas de sens ! Ça coûte plus et ça ne nous permet pas de travailler sur une alimentation équilibrée. En plus, c'est faire passer aux parents le message « on n'a pas vraiment confiance dans ce que vous nous apportez ». Donc nous continuons à travailler avec les plats que les parents apportent. »

La gestion des maladies au sein d'un milieu collectif est un sujet épineux. Pour cette responsable, la consigne relative aux antibiotiques était claire jusqu'à une formation où le bon sens des professionnels était invoqué et non pas le respect strict de la règle qui dit «pas de traitement antibiotique tant que l'on ne dispose pas d'un certificat médical où ce traitement est spécifié».

## II. La formation des professionnels de la petite enfance n'est pas adaptée à la réalité de terrain

Les études le montrent: la formation et l'accompagnement des professionnels du secteur de la petite enfance constituent une variable décisive pour un accueil de qualité.

«Il est nettement prouvé qu'un personnel plus instruit et spécialisé développe une interaction plus stimulante et gratifiante avec les enfants.»

*(Extrait du rapport de l'UNICEF «La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Bilan Innocenti 8», 2008, p.25*

Les pratiques professionnelles doivent être en adéquation avec la réalité de terrain rencontrée ainsi qu'avec les besoins de l'enfant et de sa famille. Pour cela, il est nécessaire, pour les professionnels, d'avoir les outils adéquats à disposition ainsi que les savoirs (c'est-à-dire connaissances, savoir-être et savoir-faire) permettant cette adaptation. Ainsi, il ne suffit pas d'avoir un diplôme et de suivre des formations: il est également nécessaire de développer un cadre plus large où accompagnement des équipes, rencontres et échanges entre professionnels dans le cadre de réseaux, supervision, recherche, documentation et co-construction des savoirs sont pensés et trouvent une place.

Reconnaître la formation dans cette acception plus large, c'est également reconnaître que cela demande du temps et des moyens aux structures et aux équipes. En effet, tant le manque de moyens financiers que le manque de moyens humains réduisent régulièrement les plans de formation individuels et collectifs à peau de chagrin. La qualité du service est mise à mal ainsi que la pertinence du projet d'accueil qui est proposé aux familles. Ainsi, les haltes-accueil évaluent régulièrement leur service à l'aune de leur ancrage local. C'est une nécessité afin d'assurer aux familles un accueil qui correspond à leur réalité.

De même, la qualité de la formation doit aussi être considérée. Ces formations doivent recouvrir des compétences relationnelles, organisationnelles et réflexives et, ce, pour l'ensemble des fonctions. De plus, les formateurs doivent également être inscrits dans une pratique professionnelle actualisée. La formation ne peut être désincarnée de l'évolution de la société.



Sur le terrain, les professionnels constatent :

- La **formation initiale n'est pas ou peu adaptée aux besoins du terrain** (projet d'accueil: enfants, parents, positionnement professionnel). Certaines thématiques semblent totalement absentes des cursus comme: la communication avec les familles, la gestion des émotions, l'évolution de la société et des familles, la maturité professionnelle, la remise en question des pratiques et la réflexivité, le travail sur les valeurs, la diversité culturelle.
- Les **formations ne sont pas toujours accessibles** tant en termes de coût que de temps ou de déplacement. Le remplacement des accueillantes en formation est aussi problématique. Ainsi, la formation continuée n'a pas toujours la place qu'elle nécessite au sein des structures et des équipes.
- **Peu de formations sont adaptées à la réalité des haltes-accueil** ainsi que pour des structures dont le projet est construit autour de l'accueil des enfants porteurs de handicaps.

Accueillir... qui ? Des enfants, mais aussi des parents. Non seulement ces professionnels de l'enfance doivent être au plus vite reconnus... mais nécessitent de l'être tout autant comme professionnels de la famille.

En effet, face aux isolements multiformes et exponentiels des parents, ils constituent de plus en plus des interlocuteurs privilégiés: les mieux placés pour entendre... mais parfois les plus mal placés pour agir.»

*(Jean Epstein, «Accueillir»)*

« Nos accueillants-es suivent des formations en lien avec leurs besoins et ceux du projet. Nos journées pédagogiques sont construites et forment un suivi. Cela crée une continuité dans l'équipe et les pratiques professionnelles. Notre projet évolue avec l'équipe qui est garante des valeurs d'accueil. Nous nous battons pour pouvoir garantir les postes dans la durée» nous rapporte une coordinatrice.

«Quand les parents se séparent, cela amène des situations difficiles à gérer pour les accueillantes qui ne savent pas, par exemple, qui peut venir chercher l'enfant quand le jugement n'est pas encore fixé. De plus, le personnel doit rester neutre dans la situation et ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre. Garder l'équilibre dans ce qui est communiqué à l'un et l'autre parent est important», nous explique la responsable d'une structure.

La responsable du service nous explique : « La halte-accueil est liée à une crèche, l'équipe y est pluridisciplinaire et plus nombreuse. Pour assurer ses missions et garantir les valeurs d'accueil, la halte-accueil fait régulièrement appel au personnel attaché à la crèche : diététicienne, psychomotricienne relationnelle, infirmières sociales et assistantes sociales. Cette polyvalence permet de travailler au plus près des réalités des familles. »

« Chaque année, l'ensemble de l'équipe et le CA consacrent une journée de réflexion sur le projet : valeurs et objectifs initiaux, pertinence actuelle et adaptation du projet en fonction des échanges et des conclusions tirées. Il s'agit d'évaluer régulièrement le projet et les valeurs qui le sous-tendent » nous explique la présidente de cette association.

## 12. Pour les équipes, les conditions de travail sont précaires et pénibles

Bien que les bénéficiaires d'un accueil de qualité pour tout enfant et sa famille ne soient plus à démontrer, le secteur de la petite enfance n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse au même titre que l'enseignement. Le corollaire est simple: les conditions de travail des professionnels garants de cette qualité sont négligées ; les métiers de la petite enfance, majoritairement féminins, bénéficient de peu de reconnaissance.

La CHACOF constate que :

- Les rémunérations des équipes sont relativement basses en regard de leur responsabilité éducative.
- Les engagements et les contrats des travailleurs sont souvent précaires parce que liés aux financements, eux aussi instables, des structures et des projets. Les contrats de travail sont rarement à durée indéterminée (CDD, ALE, PTP, article 60, APE et ACS à durée déterminée) et font souvent l'objet de préavis à titre conservatoire.
- La pénibilité du travail n'est pas prise en compte pour un aménagement de fin de carrière.
- Les temps de réunion ou de formation ainsi que les maladies ne sont pas intégrés dans le taux d'encadrement et font l'objet d'heures supplémentaires à prester et donc à récupérer.
- Le poste de direction et/ou de coordination recouvre plusieurs fonctions: comptabilité, recherche de subsides, gestion pédagogique de l'équipe et du projet, etc. Cela demande de nombreuses compétences qui ne sont pas valorisées.
- Il y a peu d'évolution possible dans les carrières alors que la formation continue ainsi que l'acquisition de nombreuses et nouvelles compétences sont nécessaires pour faire face aux enjeux éducatifs et sociaux ainsi qu'à l'évolution de la société.

« Notre pouvoir organisateur nous a imposé le taux d'encadrement minimum prévu par l'ONE. Si, sur papier, ce taux est adapté, sur le terrain, il ne l'est pas. L'équipe est composée de deux accueillantes. Dès qu'une accueillante est absente (maladie, formation, congés, heures à récupérer), c'est sa collègue qui la remplace et qui accumule, à son tour, les heures supplémentaires à récupérer... Résultat: le nombre d'heures à récupérer est plus qu'élevé et... presque impossible à récupérer sans la fermeture de la halte-accueil! On tourne en rond! Le taux d'encadrement minimum ne permet aucune marge de manœuvre. » nous explique la responsable d'une halte-accueil.

« Nous rencontrons des difficultés à fonctionner sans interruption avec les 3 puéricultrices de base, qui correspondent au taux d'encadrement minimum. L'une d'elle est en 4/5ème temps. La puéricultrice qui complète son horaire vient de la crèche à laquelle est attachée la halte-accueil ce qui pose problème en termes de continuité d'accueil... Cela se complique quand une des trois accueillantes de base est malade ou en congé. C'est d'autant plus compliqué quand plusieurs puéricultrices sont indisponibles (cumul de maladies ou maladie de l'une et congé ou formation de l'autre). »

## V. Conclusions

« La diversité au service des familles et du droit de l'enfant à un accueil de qualité »

Ce mémorandum a plusieurs vocations. Tout d'abord, il s'agit de poser des constats qui caractérisent l'accueil de la petite enfance, et plus particulièrement le secteur des haltes-accueil, tel qu'il est actuellement. Ensuite, nous rendons compte de la réalité des familles et des structures en faisant la part belle à des situations vécues. Enfin, partant de ces constats et réalités multiples, nous formulons des revendications précises que nous souhaitons voir intégrées dans la réforme du secteur à laquelle l'ONE et les acteurs du secteur travaillent.

Mais pas seulement. Notre travail a également pour vocation de donner ses lettres de noblesse au secteur de la petite enfance en tant que **bien collectif** : les bénéfices et les enjeux d'un accueil de qualité sont multiples et concernent les enfants, leurs familles et la société dans son ensemble.

Au cœur de l'accueil de la petite enfance, c'est le **vivre ensemble** qui se joue. Plus que des lieux consacrés au seul accueil des enfants, les haltes-accueil et leurs équipes se consacrent quotidiennement à l'accueil des familles en développant, au travers de partenariats, des actions globales et intégrées. **C'est de l'avenir des acteurs de demain dont il est question** : l'accueil de la petite enfance, se situant à la croisée des chemins, contribue directement à l'égalité des chances, à l'inclusion de chacun, à la réduction des inégalités et à la lutte contre la pauvreté.

Rendre réel l'accès à une place d'accueil de qualité pour chaque famille qui en fait la demande constitue, au regard de ces enjeux, une responsabilité collective. C'est pourquoi, la CHACOF entend réaffirmer **le droit de tout enfant à une place d'accueil de qualité**.

Cela passe par la valorisation et la reconnaissance de la **diversité des projets**, s'ancrant et s'adaptant aux évolutions des réalités locales. Cela nécessite également la valorisation et la reconnaissance de la **diversité des demandes et des besoins des familles** pour la construction d'une **alliance éducative**, entre parents et professionnels, autour de l'enfant, de ses besoins et de son bien-être.

Tout comme les projets dans lesquels les haltes-accueil sont ancrées, les revendications que la CHACOF formule sont porteuses de valeurs fortes : **solidarité et partage ; diversité et accessibilité ; cohérence et réflexivité ; bien-être et respect des enfants, des familles et des professionnels**.

La réforme du secteur, dans laquelle nous sommes engagés comme acteur de terrain, doit permettre aux structures de travailler au mieux – accueil de qualité, cohérence et continuité – avec les familles qu’elles rencontrent et/ou avec qui elles choisissent de travailler selon leur ancrage local. Il est de la responsabilité des autorités publiques de s’assurer que le secteur répond à l’ensemble des besoins, tant en termes de qualité qu’en termes de quantité.

**OUI, cela demande des moyens financiers, humains et pédagogiques adaptés, suffisants et récurrents... Des moyens à la hauteur des enjeux rencontrés !**

**OUI ces moyens constituent de véritables (retour sur) investissements sociétaux... Des investissements nécessaires pour une politique de l’enfance et de la famille globale et cohérente !**

## VI. Bibliographie

- de SINGLY F., 1993, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan Université, Paris (Collection 128).
- EPSTEIN J., 2010, «Accueillir», dans Ben Soussan P. (dir.), 2010, *Le livre noir de l'accueil de la petite enfance*, Erès, Toulouse (1001 BB).
- GIAMPINO S., 2010, «Confier ses enfants: qualité, liberté, priorité», dans Ben Soussan P. (dir.), 2010, *Le livre noir de l'accueil de la petite enfance*, Erès, Toulouse (1001 BB).
- MARQUET J., «Evolution et déterminants des modèles familiaux» et «Les défis de la famille contemporaine».
- DUSART A-F., 2007, «Accueil atypique en Communauté française: à la recherche des conditions optimales d'accueil vers une politique d'accès pour tous», Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance.
- UNICEF, 2008, *La Transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Bilan Innocenti 8*.
- UNICEF Belgique, *Rapport d'activités 2010*.
- Eurydice, 2014, «Eurydice Data on Early Childhood Education and Care in Europe».
- La Ligue des Familles, mars 2012, *Les besoins des parents en services d'accueil des enfants de 0 à 3 ans*.
- CHACOF, 2013, «Une diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés. 9 haltes-accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles» (recherche financée par le Fonds Houtman)
- Enquête EU-SILC 2011 et EU-SILC 2013.

La Bobine (Liège)	La ville de Seraing	Une Maison en plus (Bruxelles)
Le Groupe d'animation de la Basse-Sambre (Auvélais)	Bébé futé (Incourt)	Le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (Bruxelles)
Le Centre coordonné de l'enfance (Châtelet)	Liens de quartier petite enfance (Bruxelles)	La Pause grenadine (Bastogne)
L'intercommunale sociale du Brabant wallon	Grandir (Flémalle)	Le Ballon rouge (Bruxelles)
Espaces Enfance (Bruxelles)	La Ribambelle halte-accueil de la Senne (Bruxelles)	La Maison des Coccinelles (Louvain-la-Neuve)
L'Oasis familiale (Hannut)	Enfance et Jeunesse en Marche (Marche)	La SAPHam (Bruxelles)
Les P'tits potes (Manhay)	La Bambinerie (Liège)	La ville de Durbuy
Le RéBBUS (Auvélais)	Le Winnie-kot (Bruxelles)	Les P'tits Venn'ards (Liège)
La Maison ouverte (Marchienne-au-Pont)	Rixenfant (Rixensart)	La Ville de Bertrix

L'action de la CHACOF est soutenue et financée par :



**Editeur responsable:** Geneviève Culot, Place 2 • 1315 Oprebais